

L. 18 : *habeant immunitate(m)* ;
l. 19 : *ab Urbe* < *m* > ou mieux
< *ab* > *urbem*.

Partie d'un rescrit qui se place dans les premières décades du iv^e siècle et devait être adressé au préfet de la Ville. Il visait à mettre sur pied d'égalité tous les membres d'une même corporation en concédant les privilèges

(l. 13), l'immunité (l. 18) dont jouissent les *artefices* à de nouveaux *add[icti]* (l. 8) par conscription forcée : leurs fils et leurs esclaves (l. 7, 15), et peut-être des condamnés à des peines légères méritants (*indulla libentissime ben[e meriti ?]*, l. 11).

P. 94-97. Base de marbre.

69) ASCLEPIVM · CONSERVATOREM · AVGG ·
L · VALERIVS · L · F · FAB · IVNIANVS · HONORAT ·
COLLEG · FABR · TIGNAR · COLLEGIO · D · D ·
IDEM · OB DEDICATIONEM · EIVS · DIVISIT ·
5 Q̄ · Q̄ · ET · HONORATIS · SINGVLIS · ✕
DECVRION · ET · SCRIBIS · ✕

L. 2-3 : *honorat(us) colleg(ii) fabr(um) tignar(iorum)* ; l. 5 :
q(uin)q(uennalibus).

Première mention épigraphique d'Esculape comme conservateur des Augustes ; il s'agirait ici de Marc Aurèle et de Vêrus.

P. 97. Autel de marbre.

70) F O R T V N A E
S A C R V M
L P E T R O N I V S
C H A R I T O
5 M · Q · Q · C · F · T ·
A R A M C V M
S V F E R F I C I E
A E R E A · D · S · D · D

L. 5 : *m(aqister) q(uin)q(uen-*

nalis) c(ollegii) f(abrum) l(ignariorum) ; l. 7-8 : il subsiste des traces d'une plaque de bronze placée sur le dessus de l'autel entre les deux *pulvini*.

La *schola fabrum tignariorum* devait être dans les parages où l'on a trouvé ces inscriptions.

P. 98-99. Le *collegium fabrum* ne serait pas, comme le supposait J. P. Waltzing, l'équivalent du *collegium fabrum tignariorum* ; il représenterait l'ensemble dont les divers *collegia* seraient des catégories spécifiques.

P. 101-107. C. Pietrangeli. A Rome. Dans l'atrium de la basilique de Sainte-Praxède. Plaque de marbre brisée à gauche, à droite et en bas. Album officiel des *fabri tignarii*.